

ACCIDENT

7 mars 2007 - autogire identifié 2B-CF

Evénement :	collision avec le sol avant le seuil de la piste, en instruction.
--------------------	---

Conséquences et dommages : instructeur et élève décédés, aéronef détruit.

Aéronef : autogire ELA 07 S, moteur Rotax 914 Turbo.

Date et heure : mercredi 7 mars 2007 à 15 h 55.

Exploitant : privé.

Lieu : AD Ghisonaccia (2B), à 150 m du seuil de la piste 01.

Nature du vol : instruction.

Personnes à bord : instructeur + élève.

Titres et expérience :

- instructeur, 53 ans, PPL(A) de 1998 non valide, UL de 1990 et IUL de classes multiaxe et autogire de 1996, expérience inconnue sur avion, multiaxe et autogire,
- pilote-stagiaire, 56 ans, VV de 1975, 1 165 heures de vol dont 17 dans les six mois précédents et 5 dans les trois mois précédents, PPL(A) de 1990, qualifié remorquage planeur, 313 heures de vol, 11 minutes dans les six mois précédents (remorquage planeur), 7 heures de vol sur autogire dont une heure le jour de l'accident.

Conditions météorologiques : estimées sur le site de l'accident : vent 290° / 5 à 7 kt, CAVOK, QNH 1010 hPa.

CIRCONSTANCES

L'élève et l'instructeur effectuent un vol d'instruction axé sur la maniabilité. Une séance identique a été réalisée peu avant avec le propriétaire de l'autogire. Le vol avait consisté, entre autres, à survoler la piste sur sa longueur à environ vingt mètres de hauteur, à réduire totalement la puissance du moteur en fin de piste, à monter à fort taux puis, en fin de montée, à effectuer un demi-tour pour repartir en sens inverse en augmentant la puissance et reprendre de la vitesse.

Lors de la préparation du vol, un témoin a entendu l'instructeur expliquer à l'élève la composition de la séance. Le programme comportait notamment l'exercice décrit ci-dessus.

L'accident s'est déroulé sans témoin visuel de la trajectoire finale de l'autogire avant la collision avec le sol.

L'examen du site et de l'épave montre que l'autogire a touché le sol dans l'axe de la piste 01 à environ cent cinquante mètres du seuil, puis a rebondi en direction de la piste sur une distance de six mètres. Les traces relevées au sol montrent que l'incendie qui a partiellement atteint l'autogire s'est déclaré dès le premier impact par projection du carburant sur les parties chaudes du moteur, le réservoir se situant en partie basse du groupe motopropulseur, en arrière du collecteur et du pot d'échappement. Le moteur et l'hélice, une pale du rotor et le mât ainsi que le train d'atterrissage n'ont pas été atteint par le feu.

L'examen du moteur a montré qu'il était en bon état et qu'il n'a pas eu de défaillance. L'hélice délivrait de la puissance. Les déformations observées sur les pales et la tête du rotor démontrent que la vitesse ce dernier était faible.

Les causes de l'accident n'ont pas pu être déterminées.